

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 janvier 2010 A 18 h 00

Commune de BEAUMES-de-VENISE

Présents : Christian GONNET, Jérôme BOULETIN, Christiane AMIEL, Francis ELOI, Alain XAVIER, Jean-Noël POTTAM, Roger BEZERT, Jean-Louis PAULEAU, Sabine SOL, Corinne BERNARD, Suzanne VAUTE, Georges PEYRONNET, Jean FARAUD, Valérie FOUQUET.

Excusés ayant donné pouvoir: Sylvette AUTOMNE donnant pouvoir à Corinne BERNARD, Christophe CHABRAN donnant pouvoir à Jean-Louis PAULEAU, Denis VIAL donnant pouvoir à Jérôme BOULETIN, Bruno ALLEMAND donnant pouvoir à Jean-Noël POTTAM.

Secrétaire de séance : Georges PEYRONNET.

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant au Conseil Municipal que certains points qui n'étaient pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal ont été rajoutés :

- *Syndicat Intercommunal du Bassin Sud-ouest du Mont Ventoux - Retrait de la commune de FLASSAN*
- *Numérotation des habitations – Nouvelle dénomination pour la voie n° 14*
- *Vente de l'immeuble situé parcelles 308 et 309 section AM place Victor Hugo*

1. Aménagement du Cimetière - Marché de travaux – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 100-07-2008 en date du 9 juillet 2008 portant sur le choix des entreprises concernant le marché de travaux pour le projet de création du cimetière.

Suite au refus de la Préfecture de la déclaration préalable, il a été nécessaire de modifier le projet en remplaçant le mur de clôture par un grillage et une haie vive.

Le marché initial, qui avait fait l'objet de marchés signés a été revu.

Par la délibération n° 36-03-2009 du 31 mars 2009 les marchés ont été résiliés pour les lots suivants :

- Lot n°2 Gros œuvre : attribué à l'entreprise SOTRAVAT pour un montant de 85 772.50€ HT
- Lot n°3 Etanchéité : attribué à l'entreprise SAB ETANCHEITE pour un montant de 3 134.80 € HT
- Lot n°5 Espaces verts : attribué à l'entreprise COMTAT VERT pour un montant de 2 882.00€ HT

Les lots n°1 VRD attribué à l'entreprise CHABRAN pour un montant de 109 758.00€ HT, et n° 3 Serrurerie attribué à l'entreprise BEZERT pour un montant de 14 900€ HT sont conservés en l'état.

Une nouvelle consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée (articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics) en tenant compte des modifications ci-dessus pour le lot Espaces Verts, et un nouveau lot a été créé pour les Clôtures.

L'avis est paru au TPBM n° 789 du 4 novembre 2009, et la date limite de réception des offres était le 2 décembre 2009 à 16h00.

Le Dossier de Consultation des Entreprises présentait 3 lots.

- Lot n°2 Gros Œuvre : Estimation HT du Maître d'œuvre (base) : 12 900

- Lot n°4 Espaces verts : Estimation HT du Maître d'œuvre (base) : 17 200€

- Lot n°5 Clôtures : Estimation HT du Maître d'œuvre (base) : 8 400€

Les critères d'attribution des offres et le jugement des offres sont conformément à l'article 4 du règlement de consultation :

1) le prix	pondération à 0.60
2) le délai d'exécution	pondération à 0.20
3) la valeur technique de l'offre	pondération à 0.20
TOTAL	1

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 décembre 2009 pour procéder à l'ouverture des plis et le 15 décembre 2009 pour procéder au choix des entreprises.

Pour le lot n° 2 Gros Œuvre, 8 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Après analyse et au regard des critères d'attribution la commission décide d'attribuer le marché de base à l'entreprise ICARDI pour un montant total de 11 497,00 € HT.

Pour le lot n° 4 Espaces verts, 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Après analyse et au regard des critères d'attribution la commission décide d'attribuer le marché de base à l'entreprise DIEUDONNE pour un montant total de 7 905,00 € HT.

Pour le lot n° 5 Clôtures, 8 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Après analyse et au regard des critères d'attribution la commission décide d'attribuer le marché de base à l'entreprise DIEUDONNE pour un montant total de 5 040,00 € HT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Projet de réfection des façades de la maison jouxtant l'Eglise – Mission SPS – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection des façades d'un mur de l'Eglise et de la maison jouxtant l'Eglise.

Par la délibération n° 133-12-2008 du 17 décembre 2008, il avait été décidé que pour la maison, les travaux concernent la réfection de la façade et le changement de toutes les menuiseries extérieures, ce qui nécessite l'intervention simultanée de deux entreprises différentes.

Il convient dans ce cas de passer un marché avec un bureau spécialisé chargé de la santé de la protection et de la sécurité du chantier.

La commune a lancé une consultation en date du 30 octobre 2009 en vue d'assurer la mission Sécurité et Protection de la santé (SPS) auprès de trois Bureaux d'études.

Monsieur le Maire en accord avec la commission propose de retenir le Bureau EXCOR (Bollène) pour un montant de 939,00 € HT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la notation 2009, il a été proposé que Monsieur Antoine GRIMALDI Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe soit nommé au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe étant donné qu'il remplissait les conditions d'avancement.

La commission administrative paritaire du Centre de gestion de Vaucluse réunie dans sa séance du 26 novembre 2009 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} février 2010 afin de nommer sur ce poste Monsieur Antoine GRIMALDI.

Monsieur le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe occupé actuellement par Monsieur Antoine GRIMALDI à compter du 1^{er} février 2010.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur ce sujet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Rétrocession de l'espace commun lotissement « les ferrailles »

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que l'Association Syndicale Libre (ASL) du lotissement « les ferrailles » autorisé par arrêté municipal du 22 octobre 1999 souhaite rétrocéder les espaces et équipements communs à la commune.

VU la demande de l'Association Syndicale Libre du lotissement, représentée par son Président Monsieur Georges PECHIODAT en date du 8 février 2008,

VU le schéma des réseaux et la note de présentation réalisés par Monsieur Jérôme GRIMONT géomètre à Carpentras en date des 9 et 15 février 1999,

VU la réalisation des travaux demandés par la commune en date du 22 juillet 2009, à savoir la pose de la couche de roulement sur les abaissés du cheminement pivoton situé aux entrées de chacun des lots,

VU les attestations de chacun des Co-lotis donnant leur accord à la rétrocession et à la prise en charge des frais d'acte notarié,

La rétrocession concerne les espaces communs du lotissement qui sont représentés par la parcelle référencé en section AN 663, d'une surface de 656m², dont :

- Une voie de circulation d'une largeur de 5m,
- D'un cheminement piéton d'une largeur de 1m
- D'une bande de stationnement des véhicules de 2m de largeur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession des espaces et équipements communs du lotissement « les ferrailles », et de désigner Maitre BEAUME, notaire à Beaumes-de-Venise afin de rédiger l'acte notarié.

Monsieur le Maire propose également que suite à cette rétrocession et dans le cadre du projet de numérotation des rues, cette desserte du lotissement « les ferrailles » soit désormais nommée Impasse couleurs du sud.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. Cession parcelles 750, 751,752 lieudit Ravel

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition de la parcelle AN 334, appartenant au domaine privé de la commune, faite en date du 21 février 2009 par Messieurs Alain IGNACE, Président de la Cave des Vignerons et Laurent SALLE, riverain.

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle ne représente pas un accès pour les riverains et que sa cession ne présente pas de nuisances.

VU le procès verbal de modification du parcellaire cadastral n° 1218 Z réalisé le 9 juillet 2009 par Monsieur Christian WILLEMS géomètre expert 19, rue Saint Clément à Orange (84100) créant trois nouvelles parcelles comme suit :

	Nouvelle référence cadastrale	Superficie
Cave des vigneron	AN 750	4 ares 38 ca
	AN 752	1 are 11 ca
TOTAL		5 ares 49 ca
Laurent SALLE	AN 751	1 are 59 ca
TOTAL		1 are 59 ca

Monsieur le Maire précise que le terrain est situé en Zone NC du Plan d'Occupation des Sols, et propose de le céder à 3,00 € le m² avec la condition que les frais afférents à cette cession soient à la charge des requérants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour la cession de la parcelle AN334 en faveur de la cave des Vignerons et de Monsieur Laurent SALLE, conformément au procès verbal de modification parcellaire n° 1218Z et propose de désigner Maitre Philippe BEAUME, notaire à Beaumes-de-Venise, pour la rédaction de l'acte notarié

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse – Convention triennale de partenariat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association pour le Développement Touristique du Haut-Vaucluse (ADTHV) met à disposition des collectivités locales ses services en matière

de structuration du tourisme. Sa vocation est la mise en œuvre d'une politique de développement touristique sur le territoire du Haut Vaucluse.

Il est proposé de passer une convention triennale de partenariat qui a pour objectif la structuration du tourisme sur le périmètre de la collectivité autour de filières identitaires (loisirs de plein air et plus particulièrement le vélo tourisme) et autour d'un outil de communication (système de consultation et de téléchargement d'itinéraires de randonnées).

Par cette convention, l'ADTHV met à disposition l'ensemble de ses moyens humains, matériels et techniques moyennant une rétribution financière de la collectivité.

La collectivité en contrepartie s'engage à payer sa cotisation annuelle durant la période de la convention.

Cette convention est passée pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2012.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7. Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse – Convention financière année 2010

Monsieur le Maire rappelle la convention triennale de partenariat approuvée ce jour entre la commune de Beaumes-de-Venise et Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse qui précisait qu'un appel à cotisation annuel serait émis par l'ADTHV.

La convention financière pour l'année 2010 a pour objet de préciser le montant des contributions de chaque partenaire et le montant de la subvention :

- le montant des contributions des partenaires qui s'élève à 0.35€ par habitant (2 185), soit la somme de 764.75 €
- Le montant de la subvention qui s'élève à 209,30 €

Cette convention financière convention est complémentaire de la convention d'objectif 2010-2012 et est conclue pour l'année 2010.

Il est précisé qu'en cas de nouvelles missions et d'augmentation de l'activité, le montant de la participation de la collectivité pourra être ajusté en fin d'année.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8. Commissions communales – Modification

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 54-03-2008 en date du 21 mars 2008 les commissions communales ont été désignés.

Suite à la démission de son poste de Conseiller Municipal de Monsieur Marc HERNANDEZ, il convient de modifier les commissions communales auxquelles il appartenait : finances-assainissement-eau, culture et loisirs et environnement-développement durable comme suit :

1- FINANCES - ASSAINISSEMENT - EAU

Président délégué: Francis ELOI

Membres: Jérôme BOULETIN, Christiane AMIEL, Alain XAVIER, Jean-Noël POTTAM, Sylvette AUTOMNE, Jean-Louis PAULEAU, Sabine SOL, Christophe CHABRAN, Corinne BERNARD, Suzanne VAUTE, Denis VIAL, Georges PEYRONNET, Jean FARAUD, Valérie FOUQUET, Bruno ALLEMAND, Roger BEZERT.

7- CULTURE ET LOISIRS

Président délégué: Sabine SOL

Membres: Christiane AMIEL, Francis ELOI, Valérie FOUQUET, Corinne BERNARD.

10- ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT

Président délégué: Corinne BERNARD

Membres: Jérôme BOULETIN, Alain XAVIER, Jean-Noël POTTAM, Sylvette AUTOMNE, Sabine SOL, Bruno ALLEMAND.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9. Délégué au Syndicat intercommunal du Bassin du Sud Ouest du Mont Ventoux – Modification

Suite à la démission de son poste de Conseiller Municipal de Monsieur Marc HERNANDEZ, il convient de désigner un autre délégué titulaire au Syndicat intercommunal du Bassin Sud-ouest du Mont Ventoux. Monsieur le Maire propose :

Titulaires : Alain XAVIER

Georges PEYRONNET

Suppléants : Roger BEZERT

Denis VIAL

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10. Délégué au Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux - Modification

Suite à la démission de son poste de Conseiller Municipal de Monsieur Marc HERNANDEZ, il convient de désigner un autre délégué suppléant au syndicat intercommunal des eaux région Rhône Ventoux.

Monsieur le Maire propose :

Titulaires : Jérôme BOULETIN

Francis ELOI

Suppléants : Jean-Noël POTTAM

Jean FARAUD

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11. Décision modificative n° 5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de la commune 2009 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
011	60612		Energie – électricité	26 622.00 €
739	739118		Atres reversements de fiscalité	591.00 €
			TOTAL	27 213.00 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
73	7321		Attribution du FNPTP	24 152.00 €
71	70632		Redevances à caractère de loisirs	3 061.00 €
			TOTAL	27 213.00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12. Bibliothèque Municipale – Tarifs 2010

Il est proposé que les tarifs d'abonnement qui sont en place depuis le 1^{er} janvier 2007 et les tarifs d'impression en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2005 soient révisés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Abonnement :

- 16 € par an et par famille
- 6 € pour les abonnements vacance

Impressions internet:

- 0.30 cts par page pour les personnes abonnées
- 0.50 cts par page pour les personnes non abonnées

Photocopies :

- 30 cts par page

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

13. Camping Municipal – Tarifs 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Camping s'est réunit le 12 janvier 2010 afin de faire le point sur la saison 2009 et de prévoir la prochaine saison 2010.

La commission tourisme et camping propose :

- que l'ouverture du Camping ait lieu le 1^{er} mars et la fermeture le 31 octobre 2010.
- que les nouveaux tarifs applicables au Camping Municipal pour 2010 soient augmentés d'environ 3% :

Année	Campeur	Enfant de 5 à 10 ans	Véhicule	Emplacement normalisé	Branchement Electrique	Chien	Eau Chaude
2009	2, 50 €	1, 25 €	1, 70 €	2,85 €	2, 55 €	1, 30 €	Gratuit
2010	2, 55 €	1, 30 €	1, 75 €	3, 00 €	2, 70 €	1, 30 €	Gratuit

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

14. Création d'emplois de personnel saisonnier au Camping municipal – Saison 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'emplois contractuels pour les besoins saisonniers du Camping Municipal conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est proposé de créer :

- 1 poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet (31h30 hebdomadaire) sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, Indice Brut 297, Indice Majoré 292, au prorata du nombre d'heures faites avec effet au 1^{er} mars 2010,
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (31h30 Hebdomadaire), Indice Brut 297, Indice Majoré 292, sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, au prorata du nombre d'heures faites avec effet au 1^{er} juin 2010,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15. Création d'emplois de personnel saisonniers à la piscine municipale – Saison 2010

Pour le bon fonctionnement de la Piscine Municipale, il est nécessaire de procéder à la création d'emplois de personnel contractuel pour les besoins saisonniers conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Il est proposé de créer :

- 4 postes d'Educateur Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe, rémunération 7^{ème} échelon du grade, Indice Brut 398, Indice majoré 362, à temps complet, à compter de l'ouverture de la piscine.
- 2 postes d'Opérateurs Territoriaux des activités physiques et sportives, rémunération 1^{er} échelon du grade, Indice Brut 298, Indice Majoré 292 à temps complet, à compter de l'ouverture de la piscine.

- 3 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, Indice Brut 297, Indice Majoré 292 à temps complet, à compter de l'ouverture de la piscine.
 - 12 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, à raison de 2h30 par jour, Indice Brut 297, Indice Majoré 292, du 1^{er} juillet 2009 au 31 aout 2009.
- Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

16. Projet des ralentisseurs – DGE 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter la subvention au titre de la DGE des communes 2010, pour les travaux concernant le projet de ralentisseurs.

L'estimation des travaux selon l'avant projet établi par la DDE est de : 96 637.50 € HT

Le plan de financement est le suivant :

DGE état : 33 823 € (35% de la dépense subventionnable)

Amendes de polices programme 2009 : 17 500 €

Subvention Région : 19 515 €

Autofinancement : 25 799.50 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter le concours financier de L'Etat dans le cadre des Travaux de voirie communale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

17. Syndicat Intercommunal du Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux- Retrait de la commune de Flassan

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 21 septembre 2009, la commune de Flassan a demandé son retrait du Syndicat Intercommunal du Bassin Sud-ouest du Mont Ventoux, considérant le montant excessif de la cotisation annuelle, l'absence de travaux effectués ou envisagés et l'absence d'aménagement par rapport à la mise en œuvre du PPRI

Le Comité syndical dans sa séance du 4 décembre 2009 a accepté ce retrait.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer favorablement ou pas sur le retrait de la commune de Flassan.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet et d'approuver le retrait de la commune de Flassan du Syndicat Intercommunal du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

18. Numérotation des habitations – Nouvelle dénomination pour la voie n° 14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de numérotation, certaines voies ou chemins peuvent être renommés, sachant que la dénomination d'une voie ou chemin ne change pas sa nature juridique.

Pour la voie communale n° 14 à caractère de rue dit de Saint Roch définie par le tableau des voies :

Partant de la RD 90 jusqu'à la RD 21 puis de la VC n° 15 à la VC n° 20 des parties (limite Beumes/Aubignan), voir plans ci-joints 1 et 2.

La dénomination de cette voie n° 14 est proposée ainsi :

- De la RD 90 à la RD 21 : Allée Saint Roch
- De l'Allée Saint Roch à la VC n° 20 : chemin de Robine

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

19. Vente de l'immeuble situé parcelles 308 et 309 section AM place Victor Hugo

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 73-08-2009 en date du 27 aout 2009 par laquelle il avait été décidé de la cession immobilière de l'immeuble sis place Victor Hugo, référencé en section AM n° 308 et 309 appartenant au patrimoine privé de la commune pour un montant de 120 000 € net pour la commune.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre proposition d'achat faite part Monsieur Jean-Marc TESTE en date du 15 décembre 2009 par l'intermédiaire de l'Agence immobilière PLEIN SUD, pour un montant de 120 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que le 11 juillet 2009, un mandat simple de vente sans exclusivité a été signé avec l'agence immobilière PLEIN SUD à Beaumes-de-Venise. Ce mandat précise qu'en cas de vente l'agence sera rémunérée 5% TTC du prix net vendeur.

Prix de la vente :	120 000 €
dont	114 000 € pour la commune
et	6 000 € pour l'agence plein Sud (5% de 120 000 €)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Séisme de Haïti

La commune souhaite exprimer son entière solidarité au peuple haïtien durement frappé par un séisme dévastateur. Le centre de crise du ministère des affaires étrangères a mis en place un fonds de concours ouvert aux collectivités souhaitant faire un don. Monsieur le Maire propose que la commune fasse un don de 500 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PPRI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur les conseils de l'avocat la procédure de demande d'abrogation du PPRI sera demandée notamment dans le contenu contesté par la commune.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 20 h 30.